

CAP LOUP

M. le Député Maire de Nice
M. Christian ESTROSI
Hôtel de ville
5 Rue de l'Hôtel de ville
06364 Nice cedex 04

Le 12 mai 2014

Objet : vos propos sur le loup

Monsieur le Député,

Le 26 avril dernier lors de l'assemblée générale des chasseurs à Tourette-Levens (Alpes-Maritimes), vous avez affirmé -si on en croit les propos rapportés par le journal Nice Matin- que le loup avait été réintroduit dans le Mercantour et qu'il ne devrait pas être protégé en France.

Ces propos erronés et dénués de tout fondement ont rapidement été démentis dans la presse par Alain Brandeis, directeur du Parc national du Mercantour, et ont suscité la colère au sein des fonctionnaires de l'Etat accusés de ces réintroductions.

Face à de telles inepties, CAP Loup -le Collectif des Associations pour la Protection du loup en France- vous adresse un livret pédagogique : « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse », disponible également sur le site internet www.cap-loup.fr. Nous espérons que vos futurs propos concernant le loup seront basés sur les faits scientifiquement et historiquement avérés.

Vous pouvez compléter ou vérifier ces informations auprès de sources officielles : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie.

Restant à votre disposition pour plus d'informations, recevez Monsieur le Député, nos sincères salutations.

Les associations de CAP Loup
veille@cap-loup.fr

Copie à :

- Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Mme Ségolène Royal

Adresse : CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex
Contacts : Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Pierre Athanaze - ASPAS - Tél. 06 08 18 54 55
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10